


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE**
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE
LOGE-FOUGEREUSE



Prescrit le 31 janvier 2018
 Arrêté le 16 mars 2023
 Approuvé le ...

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président Valentin JOSSE



LEGENDE

Zonage
 U: Zones urbaines mixtes
 U1: Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 UE: Zones urbaines à dominante économique
 AU: Zones à urbaniser à dominante résidentielle
 AUE: Zones à urbaniser à dominante économique
 A: Zones agricoles
 N: Zones naturelles et forestières
 Np: Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
 NC: Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
 NE: Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
 NER: Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
 NG: Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
 NL: Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
 NS: Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
 NT: Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Éléments de patrimoine (L151-19 CU)
 Éléments de petit patrimoine linéaires (murs)
 Éléments de petit patrimoine
 Immeubles remarquables
 Sites Bâtis Remarquables protégés
 Espaces publics remarquables (vernelles)

Éléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)
 Zones humides protégées
 Arbres remarquables protégés
 Alignements d'arbres protégés
 Haies remarquables protégées
 Boisements remarquables protégés
 Chemins creux protégés

Autres prescriptions
 Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
 Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
 Emplacements réservés (L151-41 CU)
 Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 Secteurs couverts par GAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
 Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 Secteurs couverts par GAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales
 Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
 PPRI Le Lay: zone rouge
 PPRI La Vendée: zone bleue
 PPRI La Vendée: zone rouge

Echelle 1:2500
 Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Moitié	Bénéficiaire	Surf. (m²)
LOGE-FOUGEREUSE	24	Création d'un accès	Commune	178

